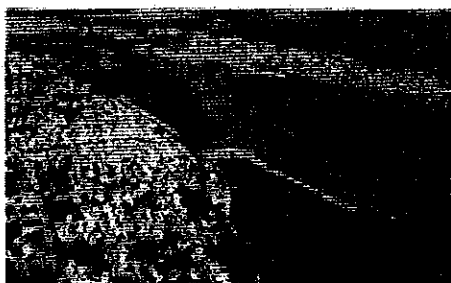


**LA VIE
DE L'AMF**

Schémas de coopération intercommunale



À défaut, l'absence de schéma reviendra à confier au préfet d'importants pouvoirs sur l'avenir des périmètres intercommunaux. C'est pourquoi il est indispensable de sécuriser juridiquement les décisions des élus afin que

Les annonces faites par le Premier ministre et le ministre en charge des Collectivités territoriales « de donner davantage de temps à la concertation », répondent à une demande constante de l'AMF de privilégier la concertation. Suite à la réunion des présidents d'associations départementales et des rapporteurs de commissions départementales de coopération intercommunale (CDCI) le 28 juin dernier, Jacques Pélissard, président de l'AMF avait proposé une clarification et des assouplissements. Il s'agit de changer la méthode en donnant plus de temps à la concertation sans retarder les projets d'amélioration des périmètres intercommunaux auxquels les élus sont d'ores et déjà favorables. Il s'agit aussi de maintenir le pouvoir d'amendement des CDCI pendant toute la phase de concertation, tout en veillant à ne pas raccourcir les délais de mise en œuvre des schémas avant les élections municipales. Désormais, la question est de pouvoir modifier la loi avant la fin de l'année.

les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) puissent distinguer les projets faisant l'objet d'un consensus local (qui figureront dans les schémas) de ceux nécessitant un temps de maturation pouvant aller jusqu'à fin 2015 (qui figureront sous forme de préconisation).

L'AMF propose également de reporter la date d'entrée en vigueur des règles nouvelles de composition du conseil communautaire et du bureau aux prochaines élections municipales afin de faciliter les projets de fusion ou de transformation d'EPCI en cours.

Enfin, elle estime indispensable de permettre aux préfets d'autoriser la création de syndicats dans les domaines scolaires et sociaux, pour éviter la restitution non souhaitée des compétences aux communes. Ces propositions figurent dans le texte déposé par Jacques Pélissard à l'Assemblée nationale, et font également l'objet d'amendements à la proposition de loi présentée par Jean-Pierre Sueur en cours d'examen au Sénat.